
Description

La bourse Micheline-Massé vise à soutenir des étudiants de 2^e cycle inscrits aux cheminements « Projet d'intervention – essai » ou « mémoire » dans la réalisation de leur programme d'études.

Montant de la bourse

Deux bourses de 2 000 \$.

Date limite de réception des candidatures

1^{er} novembre 2018

Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps plein au programme de maîtrise, cheminement « Projet d'intervention – essai » ou « mémoire » de l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval;
- Réaliser un projet axé sur le développement des connaissances sur l'intervention en service social;
- Pour toucher la bourse, le projet devra avoir été accepté par la direction du programme au plus tard le 23 décembre de l'année en cours.

Critères d'évaluation

- L'excellence de l'ensemble du dossier académique aux 1^{er} et 2^e cycles;
- La pertinence du projet pour le développement des connaissances sur l'intervention en service social;
- La recommandation de la directrice ou du directeur d'essai.

Directives pour soumettre votre candidature

Votre dossier **doit inclure** :

- Le formulaire de candidature version FTSC-C-2018-01;
- Les relevés de notes (officiels ou certifiés par la gestion des études) aux 1^{er} et 2^e cycles (si applicable);
- Une preuve que le projet a été accepté par la direction de programme;
- Une preuve d'inscription au présent trimestre;
- Le formulaire d'appui de la directrice ou du directeur de mémoire, d'essai ou de thèse - transmis par votre directeur ou directrice sous pli séparé;

Toute demande qui ne respecte pas les consignes énoncées sera rejetée par le comité scientifique

Votre candidature **doit être expédiée** à :

1. Le **dossier complet** doit être transmis par courriel au tsc@tsc.ulaval.ca, ou déposé (en une seule copie) au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1^{er} novembre 2018.
2. La lettre d'appui originale et le(s) relevé(s) de notes doivent être déposés en format papier au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1^{er} novembre 2018.